

# Le Conseil d'Établissement

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, un Conseil d'Établissement a vu le jour au sein de notre RPI. Ce lieu d'échange s'est constitué à la demande des chefs d'établissement et est obligatoire dans toutes les écoles. Composé de tous les partenaires de l'école, il a pour but de définir les grandes orientations de notre RPI. C'est un lieu de réflexion et d'échanges au sein de notre communauté éducative. Présidé par les deux chefs d'établissement, Laëtitia DA COSTA et Mathieu GABORIEAU, on y retrouve donc :

- ❑ deux membres OGEC de chaque école
- ❑ un membre enseignant de chaque école
- ❑ un représentant des salariés personnel de chaque école
- ❑ deux membres APEL
- ❑ un représentant de la paroisse et catéchiste

En tant que parents, vous êtes représentés à travers la parole des membres de l'APEL. Si vous avez des éléments à faire remonter au conseil d'établissement, c'est donc vers ces personnes ou vers les chefs d'établissement que vous pouvez vous tourner.

Les membres sont présents au conseil d'établissement pour 2 ans et se réunissent 3 fois par an.

## Conseil d'établissement 2016 - 2017

TESSIER	Sylvie	salariée OGEC
RAPIN	Claudie	salariée OGEC
LUTTON	Stéphanie	membre APEL
DUPOND	Céline	membre OGEC Boulogne
PENAUD	Aurélie	membre OGEC Boulogne
MICHEL	Aymeric	membre OGEC La Merlatière
LIPPENS	Gaëlle	membre OGEC La Merlatière
GABORIEAU	Mathieu	chef d'établissement
DA COSTA	Laëtitia	chef d'établissement
DE VILLODON	Perrine	enseignante
GIRAUD	Valentin	enseignant
RICHARD	Céline	catéchiste